



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt QUATRE, le 4 Avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Mr HUON Jean-Pascal - Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mme BONNET Nadine – Mr MERVILLE Hervé – Mme DERONNE Catherine - Mme LHEUREUX Natacha – Mr LARIVIERE Romuald – Mr DELARRE Daniel - Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle - Mr BOUDREZ André – Mme DEBRABANT Marjorie - Mme MASCAUX Ségolène - Mr VIGIER Hervé – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mr VERDIERE Andy - Mme DHONT Audrey – Mr BUEMI Bruno - Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut.

Étaient absents : Mr AUBURSIN Gaston - Mme LECOEVRE Stéphanie – Mme LUTAS Sylvie – Mme DUTRIEUX Julie - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mr AUBURSIN à Mr BOUDREZ - Mme LECOEVRE à Mme VAN EECKHOUT – Mme LUTAS à Mme LAMBERT – Mme DUTRIEUX à Mr HUON -

*Mr Hervé MERVILLE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

### NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
27	22	26

### Objet : Fonctionnement et recrutement CLSH (délib. 2024/02/08)

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son avis au fonctionnement et au recrutement du Centre de Loisirs sans Hébergement 2024 dont le détail est précisé ci-dessous :

#### Période de fonctionnement :

Pour le Personnel encadrant (à savoir la Directrice, le Directeur Adjoint, les animateurs, les aides animateurs) : Du Samedi 6 Juillet 2024 matin au Jeudi 1<sup>er</sup> Août 2024 (12 h)  
(Remise en état des classes et rangement du matériel utilisé pour le CLSH)

Pour l'accueil des enfants : Du Lundi 8 Juillet 2024 au Mercredi 31 Juillet 2024

Capacité d'accueil : 255 enfants de 3 ans à 15 ans.

Nombre prévisionnel de jours de fonctionnement : 18 jours

Heures d'ouverture : 9 h 00 / 17 h 00

Garderie le matin et le soir : 7 h – 9 h / 17 h – 18 h 30

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 059-215902842-20240404-10042024\_15-DE

S<sup>2</sup>LO

**Organigramme : 1 Directrice –1 Directeur Adjoint - entre 20 et 25 animateurs à temps complet  
– 3 aides animateurs – 2 agents de service.**

*Temps de travail : 35 h/semaine (140 h maximum)*

**Le Conseil Municipal, après délibération, donne un avis favorable à l'unanimité pour le fonctionnement et le recrutement du Centre de Loisirs sans hébergement 2024.**

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,**

Le secrétaire,

**MERVILLE Hervé**



Le Maire,

**André DESMEDT**



**Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 8 Avril 2024  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 28 Mars 2024  
le Maire.**